



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-754 RELATIF À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE

#### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:**

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 4 août 2025, le règlement numéro 2025-754 relatif à la signalisation routière.

Le but de ce règlement est de réglementer la circulation routière sur le territoire de la Municipalité de La Minerve.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 6 août 2025.

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et greffière-trésorière

#### **Certificat de publication**

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 6 août 2025, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6 août 2025.

Suzanne Sauriol,  
Directrice générale et greffière-trésorière